



INDUSTRIE/ INSTALLATIONS CLASSEES



**Inspection des Installations classées :
Priorités 2013 et bilan des actions nationales 2012**

Présentés par la *Ministre* de l'Ecologie

11 avril 2013

La Ministre de l'Ecologie (MEDDE) a présenté, le 11 avril 2013, les priorités de l'Inspection des installations classées (ICPE) pour 2013 et le bilan 2012 des actions nationales.

Priorités 2013

Sur les **priorités d'actions** définies pour l'année 2013¹, plusieurs portent sur la prévention ou la réduction de la pollution de l'air, dont deux indiqués dans le dossier d'information publié par le MEDDE :

- **vers l'interdiction du perchloroéthylène,**
- **réduction à la source des émissions industrielles de substances dangereuses** : en 2013, il s'agira d'identifier de nouvelles substances prioritaires pouvant être émises dans l'air (et l'eau) suite aux progrès de la recherche industrielle et de l'utilisation de nouveaux procédés. Pour identifier ces nouvelles substances préoccupantes à rechercher, la Ministre de l'Ecologie a demandé que soit engagée une réflexion globale associant l'ensemble des parties prenantes, qui aidera à orienter les actions du futur 3^e Plan National Santé Environnement (PNSE 3). La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du MEDDE a mandaté l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) pour établir une méthode générale de hiérarchisation des substances chimiques.

A noter que le MEDDE a publié le 11 avril 2013 un dossier d'information sur les priorités 2013 (*voir annexe 3*).

Bilan 2012

Le bilan détaillé des actions nationales menées en 2012 présente entre autres les résultats des actions suivantes, pertinentes au regard de la pollution de l'air :

- **réduction des émissions de substances dangereuses dans l'air (réduction de 30%, entre 2007 et 2013, des émissions des six substances prioritaires** fixées par le 2^e Plan National Santé Environnement ou PNSE 2²). Ces six substances sont le benzène (et composés organiques volatils associés), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les PCB/dioxines, l'arsenic, le mercure et les solvants chlorés (et notamment le perchloroéthylène). Cette action poursuit l'action du PNSE 1³.

Cette action de réduction des émissions industrielles vise désormais **459 établissements répartis sur l'ensemble du territoire**. La stratégie de réduction s'inscrit dans la continuité du programme d'actions lancé à la suite des premiers bilans de fonctionnement prévus par l'arrêté ministériel du 29 juin 2004⁴.

Depuis 2007 (année de référence), les industriels visés ont engagé des programmes de traitement des émissions atmosphériques, de changement de procédé ou encore de changement de matières. Les réductions d'émissions observées pour ces sites par rapport à 2007 sont :

- ⇒ -37% pour le mercure,
- ⇒ -53% pour l'arsenic,
- ⇒ -19% pour les HAP (les quatre espèces visées par le Protocole d'Aarhus),
- ⇒ -65% pour le naphthalène,
- ⇒ -22% pour le benzène,
- ⇒ -52% pour les solvants chlorés,
- ⇒ -41% pour les dioxines,
- ⇒ -42% pour les PCB.

¹ Pour l'ensemble des priorités 2013, voir *Fiche de Synthèse* (FdS) FR_IND_ICPE_Circulaire_Priorites2013_210313.

² Voir CDL n° 127 p.2.

³ Voir ED n° 151 p.I.69.

⁴ Voir ED n° 152 p.I.13.

- **émissions des cimenteries** : l'Inspection des installations classées a poursuivi au 1^{er} semestre 2012 la campagne de contrôle lancée en 2011 des émissions atmosphériques de 25 cimenteries afin d'établir un bilan au regard des techniques de réduction préconisées par le document des références sur les meilleures techniques disponibles ou MTD (document BREF) relatif aux industries de fabrication de ciment, de chaux et d'oxyde de magnésium (adopté par la Commission européenne le 18 mai 2010)⁵.

Le contrôle des émissions atmosphériques a porté sur les particules, les dioxines/furannes, les métaux (antimoine, arsenic, cobalt, plomb, cadmium, chrome, cuivre, manganèse, mercure, nickel, thallium, vanadium), les NOx et les SOx. L'action nationale a porté sur près de 80% des cimenteries françaises, ce qui a permis à l'Inspection des ICPE de constater que ces installations respectaient globalement les valeurs limites d'émission prescrites par leur arrêté d'autorisation, sauf pour les NOx. En ce qui concerne les valeurs limites associées au document BREF, des dépassements sont observés pour les particules, les NOx et le SO₂.

- **émissions atmosphériques des installations industrielles les plus émettrices concernées par un Plan de protection de l'atmosphère (PPA)** : en 2012, l'Inspection de l'ICPE a réalisé 170 inspections d'installations de combustion (dont les fours industriels), réparties sur neuf régions (dont l'Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais). La majorité des non-conformités constatées lors de ces inspections relève du non respect des valeurs limites d'émission. Ainsi, 24% des inspections ont mis en évidence une non-conformité au regard des émissions, quel que soit le polluant concerné. Parmi ces 24% de non-conformités, 42% concernent les NOx et 21% les particules, le reste portant sur le CO.

- **bilan de la directive IPPC pour préparer la transition vers la directive 2010/75/CE sur les émissions industrielles (directive IED)⁶** : en 2012, première année de transition vers le régime mis en place par la directive IED, l'action a porté sur la vérification de la mise en œuvre effective des modifications apportées aux arrêtés d'autorisation pour se conformer à la directive IPPC. L'inspection a en partie porté sur la vérification des prescriptions MTD. Sur les installations visées par la directive IPPC, plus de 4 000 inspections ont été réalisées au total (dont plus de 3 000 par les services d'Inspection des DREAL).

Par ailleurs, plus de 700 contrôles inopinés ont été menés pour vérifier le respect des valeurs limites d'émission. 44% de ces contrôles ont mis en évidence une non-conformité.

Enfin, le réexamen des autorisations au titre de la directive IPPC a été poursuivi pour les dernières installations concernées. En 2012, 170 bilans de fonctionnement ont été examinés.

Pour en savoir plus

- les pages du MEDDE consacrées aux ICPE : www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/

Les Fiches de Synthèse du CITEPA

Pollution de l'air et effet de serre

Retrouvez tous les dossiers sur

www.citepa.org/fiches-de-synthese

Espace réservé aux adhérents

⁵ Voir à ce propos *Fiche de Synthèse* (Fds) UE_IND_IED_Ddecision_2013_163_260313.

⁶ Voir SD'Air n° 178 p.9.